

REGLES DU JEU DES CHALLENGES

CHALLENGE C. OLIVER ET L. CROUZET.

CHALLENGE Louis CROUZET : Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U12 et U13 Filles et garçons ainsi qu'un nombre limité U14 Filles.

CHALLENGE Célestin OLIVER : il est réservé uniquement aux licencié(e)s U12 Filles et Garçons, trois U11 Filles ou Garçons avec autorisation médicale, ainsi qu'un nombre illimité U13 Filles.

Un joueur ayant participé au Challenge Louis CROUZET ne pourra plus participer au Challenge Célestin OLIVER.

Les matchs sont éliminatoires pour les Challenges L.CROUZET et C.OLIVER.

A l'issue du temps réglementaire, si le score est nul, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied au but, conformément aux prescriptions ci-dessous.

Epreuve des coups de pied au but.

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués. L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.

Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but, ce qui mène généralement à une première série de huit coups de pied.

Si après une première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur du camp tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).

CHALLENGE HENRI LAGGIARD.

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U10 Filles et Garçons, à trois U9 Filles ou Garçons avec autorisation médicale ainsi qu'un nombre illimité U11 Filles.

Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Chaque joueur participant au Challenge H. LAGGIARD doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Les équipes devront être munies des licences (Joueurs et Educateurs). Seuls trois éducateurs de chaque équipe, dont un sera chargé d'être l'arbitre de touche, seront autorisés sur le terrain.

Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre.

Un joueur ayant participé au Challenge D. GARAU ne pourra plus participer au Challenge H. LAGGIARD.

Match de Cadrage :

Match sec de 2 X 25 minutes selon les Règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U11. A la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de tirs au but devra désigner le vainqueur du match.

Epreuve des coups de pied au but.

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués. L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.

Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but, ce qui mène généralement à une première série de huit coups de pied.

Si après une première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur du camp tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).

CHALLENGE DAVID GARAU.

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U10 et U11 Filles et Garçons, ainsi qu'un nombre illimité U12 Filles.

Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Chaque joueur participant au Challenge D. GARAU doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Les équipes devront être munies des licences (Joueurs et Educateurs). Seuls trois éducateurs de chaque équipe, dont un sera chargé d'être l'arbitre de touche, seront autorisés sur le terrain.

Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre.

Un joueur ayant participé au Challenge D. GARAU ne pourra plus participer au Challenge H. LAGGIARD.

Match de Cadrage :

Match sec de 2 X 25 minutes selon les Règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U11. A la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de tirs au but devra désigner le vainqueur du match.

Epreuve des coups de pied au but.

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués. L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.

Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but, ce qui mène généralement à une première série de huit coups de pied.

Si après une première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur du camp tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).